

AIDE MEMOIRE - APPEL à PROJETS ALPHA CULTURE 2022

- QUI INTRODUIT LE DOSSIER ALPHA CULTURE ?

Seul l'organisme de formation en alphabétisation peut introduire un dossier en tant que promoteur.

Le promoteur doit être **reconnu, agréé ou régulièrement subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles et/ou par la Wallonie et/ou par la COCOF.**

Le formulaire de demande doit être cosigné par l'organisme de formation et son/ses partenaire(s).

- QUELS PROJETS ?

Cette édition 2022 concerne les **projets collectifs de pratiques artistiques ou culturelles** menés avec des **publics adultes en alphabétisation** pendant les heures de formation ou parallèlement à la période de formation.

Un projet Alpha Culture a un caractère exceptionnel par rapport aux activités habituelles de l'organisme de formation.

Ces projets impliquent l'**intervention d'un/de partenaire(s) externe(s)** à l'organisme de formation.

Deux types de projets :

-> Projet de **production d'une réalisation collective**

-> Projet de **diffusion-promotion d'une réalisation collective**

Un seul formulaire à compléter concernant la même réalisation collective même si vous introduisez pour cette édition 2022 une demande conjointe de 2 types pour le même projet: production et diffusion/promotion d'une même réalisation collective.

- QUELS PARTENARIATS ?

Les partenaires intervenant dans le projet sont externes à l'organisme de formation.

Les projets de production et/ou de diffusion-promotion d'une réalisation collective doivent impliquer **une co-construction et un partenariat entre l'organisme de formation et au moins un prestataire externe** :

-> soit un **opérateur culturel ou une structure (socio)-artistique** externe à l'organisme de formation en alphabétisation,

-> soit un **intervenant artistique** externe à l'organisme de formation en alphabétisation,

-> soit un **opérateur culturel qui s'appuie sur une dynamique d'Education permanente** en vue de mener un projet artistique basé sur la rencontre de différentes cultures,

-> soit une **association s'occupant de migrants pour impulser une dimension interculturelle** au projet artistique

- QUELLES DISCIPLINES ARTISTIQUES ?

Tous les domaines sont concernés : arts plastiques, arts numériques, écriture créative, danse, théâtre, musique, cinéma d'animation, audio-visuel, arts forains, arts émergents (hip hop, slam,

graffitis...), conte, utilisation créative des nouvelles technologies à des fins artistiques, design, stylisme, arts textiles ...

- **QUELS FORFAITS ?**

Les catégories de forfait varient de 1.500 € à 5000 € selon l'ampleur du projet et le type de projet.

Types de projets et montants des forfaits	
1. Production d'une réalisation collective	
10 interventions artistiques/culturelles	2500€
20 interventions artistiques/culturelles	5000€
2. Diffusion et promotion d'une réalisation collective	
	1500€
	2000 €

- **QUEL CALENDRIER ?**

Les projets Alpha-Culture 2022 doivent **obligatoirement commencer en 2022** (au moins une intervention artistique ou culturelle) et peuvent se poursuivre **au maximum jusque début septembre 2023** (date attendue du rapport final : 15 septembre 2023)

- **PROFIL DU PUBLIC ?**

Les **participants** francophones et/ou non francophones doivent être des apprenants, stagiaires, élèves **adultes** suivant une formation en alphabétisation : **groupe Alpha écrit ou Alpha FLE ou groupe combinant publics Alpha écrit + Alpha FLE**

- **NOMBRE DE PARTICIPANTS ?**

Un **minimum de 10 participants** adultes en alphabétisation

Projets en **milieu carcéral** : minimum **7 participants** en alphabétisation pour les détenus/dérogation pour les détenues : **minimum 4 participantes**

- **QUELQUES POINTS D'ATTENTION ?**

1. **Un seul formulaire à compléter concernant la même réalisation collective même si vous introduisez une demande conjointe de 2 types**: production et diffusion/promotion d'une même réalisation.

2. **Une seule demande « Alpha-Culture » par organisme de formation ou par antenne locale ou régionale d'un promoteur** peut être déposée pour cet appel à projets 2022.

3. **Pour les projets de diffusion et de promotion**, si la réalisation collective est en cours de finalisation ou déjà terminée, merci de joindre des informations spécifiques et des éléments concrets en annexe de votre demande : images, photos, enregistrement, maquette, texte...

4. N'oubliez pas de **joindre un document (pré-)imprimé reprenant vos informations bancaires** : virement barré, attestation ou extrait de compte reprenant numéro IBAN et code BIC

5. Attention particulière pour cette édition 2022 pour les **projets intégrant une approche de lutte contre la fracture numérique et/ou une dimension interculturelle** dans la co-construction du projet.

- **MODALITES D'INTRODUCTION DU DOSSIER ALPHA CULTURE 2022 ?**

Le formulaire 2022 doit être **complété** et **cosigné** par le(s) partenaire(s).

Merci de veiller à joindre ces documents **annexes** à l'envoi :

- un **curriculum vitae de l'intervenant** artistique et/ou culturel **externe**,
- un **document bancaire pré-imprimé**,
- des informations sur la réalisation collective si vous introduisez uniquement une demande de promotion et de diffusion d'un projet déjà finalisé ou en cours de finalisation en amont.

L'envoi des dossiers de candidature doit se faire à la fois par voie postale et par voie électronique au plus tard le 31 mai 2022.

-> **par voie postale: 1 formulaire-papier complété et cosigné + annexes**

Adresse: SGEPJ- Cellule Alpha - Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Michèle Minne

44, boulevard Léopold II

1080 Bruxelles

-> **par voie électronique: pdf du formulaire complété et cosigné + annexes**

Adresse: alpha@cfwb.be